

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2023.086**Séance du **DIX-SEPT JUILLET DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 11 juillet 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 15

21 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, MOUCHET, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, ROGUET, MARTINEZ, RICHARD

3 pouvoirs :

Maurice BERTRAND à Véronique FENEUL, Dominique JOLIVET à Martine GAUD-DAVIET, Stéphanie BREGEGERE à Laetitia REAL-LAFFRIQUE

4 absents :

Mmes MARAUD et PAILLASSON et MM. RIBOURDOUILLE et ALPSTEG

***Objet : Changement de siège social et de SIRET de la Commune de Vétraz-Monthoux
- Avenant à intervenir pour tous les marchés en cours***

La Mairie de Vétraz-Monthoux a déménagé le 26 juin 2023. A la suite de ce déménagement, la Commune a changé de siège social et son SIRET a également été modifié.

Le siège social est dorénavant situé au 2 Chemin des Erables, 74100 VETRAZ-MONTHOUX, et le SIRET à utiliser dorénavant, notamment pour transmettre les factures sur CHORUS est 217 402 981 00096.

Il convient d'établir un avenant avec l'ensemble des titulaires ayant contracté un contrat ou un marché public avec la Commune de Vétraz-Monthoux précisant ces dernières modifications d'adresse et de numéro SIRET.

Les avenants des contrats et marchés publics ayant été attribués par décision du Maire seront autorisés par une décision du Maire.

Le Conseil Municipal doit approuver les avenants pour les marchés suivants :

- « Mise en œuvre et maintenance d'un dispositif de vidéosurveillance » (marché n°2020-01) notifié le 02 juillet 2020 au titulaire SPIE City Networks ;
- « Travaux courants de voirie et réseaux divers » (marché n°2020-17) notifié le 30/12/2020 au titulaire COLAS RHÔNE-ALPES AUVERGNE, transféré par avenant n°1 à l'entreprise COLAS FRANCE ;

N° 2023.086

- « Restructuration et extension de la Mairie » (marché n°2103) :
 - Lot n°2 : « Gros œuvre » notifié le 17 janvier 2022 à l'entreprise BACCHETI ET FILS ;
 - Lot n°3 : « Etanchéité » notifié le 21 mars 2022 à l'entreprise DERIN ;
 - Lot n°4 : « Façade ossature bois bardage » notifié le 18 mai 2022 à l'entreprise TOSCO ENTREPRISE ;
 - Lot n°5 : « Menuiseries extérieures aluminium – occultations » notifié le 17 janvier 2022 à l'entreprise DELF ALU, devenue NUOVALU ;
 - Lot n°6a : « Charpente métallique » notifié le 11 mai 2022 à l'entreprise FERRONERIE ROSIER ;
 - Lot n°6b : « Métallerie Serrurerie » notifié le 31 août 2022 à l'entreprise ROGUET SERRURERIE ;
 - Lot n°6c : « Portails » notifié le 01 décembre 2022 à l'entreprise CHARLES LOPEZ SAS ;
 - Lot n°7 : « Cloisons doublages faux plafonds » notifié le 17 janvier 2022 à l'entreprise SNPI ;
 - Lot n°8 : « Menuiseries intérieures » notifié le 21 mars 2023 à l'entreprise PELLET JAMBAZ MENUISERIE ;
 - Lot n°9 : « Agencement » notifié le 20 janvier 2022 à l'entreprise PELLET JAMBAZ MENUISERIE ;
 - Lot n°10 : « Carrelage Faïence » notifié le 19 janvier 2022 à l'entreprise BOYER ET FILS ;
 - Lot n°11 : « Sol souple » notifié le 18 janvier 2022 à l'entreprise LAPORTE ;
 - Lot n°12 : « Peinture intérieure » notifié le 21 mars 2022 à l'entreprise FOREZ DECORS ;
 - Lot n°13 : « Elévateur PMR » notifié le 18 août 2022 à l'entreprise ERMHES ;
 - Lot n°14 : « Electricité – courants faibles » notifié le 17 janvier 2022 à l'entreprise GRANDCHAMP FRERES ;
 - Lot n°15 : « Chauffage rafraîchissement sanitaire » notifié le 17 janvier 2022 à l'entreprise HAUTEVILLE ;
 - Lot n°16 : « VMC » notifié le 17 janvier 2022 à l'entreprise VENTILMECA CHABLAIS ;
 - Lot n°17 : « Enseigne lumineuse » notifié le 14 septembre 2022 à l'entreprise COM'SOLUTIONS ;
 - Lot n°18 : « Terrassement VRD » notifié le 20 janvier 2022 à l'entreprise GIMBERT ;
 - Lot n°19 : « Aménagements de surfaces extérieures » notifié le 18 janvier 2022 à l'entreprise COLAS France Etablissement d'Annemasse ;
- « Marché de maîtrise d'œuvre de niveau esquisse + pour la construction du nouveau groupe scolaire René Cassin » (marché n°2109) notifié le 22 avril 2022 à l'entreprise Atelier O-S Architectes ;
- « Fourniture et livraison de repas en liaison froide et denrées goûter pour les restaurants scolaires, l'accueil de loisirs et le multi accueil » (marché n°2211) :
 - Lot n°1 : « Fourniture et livraison de repas en liaison froide et denrées goûter pour les restaurants scolaires et accueil de loisirs » notifié le 12 août 2022 à l'entreprise Mille et Un Repas ;
 - Lot n°2 : « Fourniture et livraison de repas en liaison froide et denrées goûter pour le multi accueil » notifié le 12 août 2022 à l'entreprise LEZTROY ;
- « Etude, maintenance et travaux de signalisation tricolore » (marché n°22AEP03) notifié le 30 novembre 2022 à l'entreprise Guy Chatel.

N° 2023.086

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE les avenants suivants :

- avenant n°1 pour le marché « Mise en œuvre et maintenance d'un dispositif de vidéoprotection » (marché n°2020-01) opérant les modifications précitées ;
- avenant n°2 pour le marché « Travaux courants de voirie et réseaux divers » (marché n°2020-17) opérant les modifications précitées ;
- avenant n°2 pour le marché « Restructuration et extension de la Mairie » (marché n°2103)
Lot n°2 : « Gros œuvre » opérant les modifications précitées ;
- avenant n°2 pour le marché « Restructuration et extension de la Mairie » (marché n°2103)
Lot n°3 : « Etanchéité » opérant les modifications précitées ;
- avenant n°3 pour le marché « Restructuration et extension de la Mairie » (marché n°2103)
Lot n°4 : « Façade ossature bois bardage » opérant les modifications précitées ;
- avenant n°3 pour le marché « Restructuration et extension de la Mairie » (marché n°2103)
Lot n°5 : « Menuiseries extérieures aluminium – occultations » opérant les modifications précitées ;
- avenant n°1 pour le marché « Restructuration et extension de la Mairie » (marché n°2103)
Lot n°6a : « Charpente métallique » opérant les modifications précitées ;
- avenant n°1 pour le marché « Restructuration et extension de la Mairie » (marché n°2103)
Lot n°6b : « Métallerie Serrurerie » opérant les modifications précitées ;
- avenant n°3 pour le marché « Restructuration et extension de la Mairie » (marché n°2103)
Lot n°6c : « Portails » opérant les modifications précitées ;
- avenant n°5 pour le marché « Restructuration et extension de la Mairie » (marché n°2103)
Lot n°7 : « Cloisons doublages faux plafonds » opérant les modifications précitées ;
- avenant n°3 pour le marché « Restructuration et extension de la Mairie » (marché n°2103)
Lot n°8 : « Menuiseries intérieures » opérant les modifications précitées ;
- avenant n°2 pour le marché « Restructuration et extension de la Mairie » (marché n°2103)
Lot n°9 : « Agencement » opérant les modifications précitées ;
- avenant n°1 pour le marché « Restructuration et extension de la Mairie » (marché n°2103)
Lot n°10 : « Carrelage Faïence » opérant les modifications précitées ;
- avenant n°2 pour le marché « Restructuration et extension de la Mairie » (marché n°2103)
Lot n°11 : « Sol souple » opérant les modifications précitées ;
- avenant n°1 pour le marché « Restructuration et extension de la Mairie » (marché n°2103)
Lot n°12 : « Peinture intérieure » opérant les modifications précitées ;
- avenant n°1 pour le marché « Restructuration et extension de la Mairie » (marché n°2103)
Lot n°13 : « Elévateur PMR » opérant les modifications précitées ;
- avenant n°3 pour le marché « Restructuration et extension de la Mairie » (marché n°2103)
Lot n°14 : « Electricité – courants faibles » opérant les modifications précitées ;
- avenant n°2 pour le marché « Restructuration et extension de la Mairie » (marché n°2103)
Lot n°15 : « Chauffage rafraîchissement sanitaire » opérant les modifications précitées ;
- avenant n°1 pour le marché « Restructuration et extension de la Mairie » (marché n°2103)
Lot n°16 : « VMC » opérant les modifications précitées ;
- avenant n°1 pour le marché « Restructuration et extension de la Mairie » (marché n°2103)
Lot n°17 : « Enseigne lumineuse » opérant les modifications précitées ;
- avenant n°2 pour le marché « Restructuration et extension de la Mairie » (marché n°2103)
Lot n°18 : « Terrassement VRD » opérant les modifications précitées ;
- avenant n°2 pour le marché « Restructuration et extension de la Mairie » (marché n°2103)
Lot n°19 : « Aménagements de surfaces extérieures » opérant les modifications précitées ;

N° 2023.086

- avenant n°4 pour le marché « Marché de maîtrise d'œuvre de niveau esquisse + pour la construction du nouveau groupe scolaire René Cassin » (marché n°2109) opérant les modifications précitées ;
- avenant n°2 pour le marché « Fourniture et livraison de repas en liaison froide et denrées goûter pour les restaurants scolaires, l'accueil de loisirs et le multi accueil » (marché n°2211) Lot n°1 : « Fourniture et livraison de repas en liaison froide et denrées goûter pour les restaurants scolaires et accueil de loisirs » opérant les modifications précitées ;
- avenant n°1 pour le marché « Fourniture et livraison de repas en liaison froide et denrées goûter pour les restaurants scolaires, l'accueil de loisirs et le multi accueil » (marché n°2211) Lot n°2 : « Fourniture et livraison de repas en liaison froide et denrées goûter pour le multi accueil » opérant les modifications précitées ;
- avenant n°1 pour le marché « Etude, maintenance et travaux de signalisation tricolore » (marché n°22AEP03) opérant les modifications précitées ;

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer les présents avenants et tout document nécessaire à leur exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 27 juillet 2023

Le Maire
Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 28/07/2023

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.